

Décembre 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-huitième session
Rome, 2-6 décembre 2013
Programme des séances
Lundi 2 décembre 2013

Matin (9 h 30-12 h 30)

Première séance plénière – Salle rouge

- Point 1** Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: *pour décision* (CL 148/1; CL 148/INF/1 Rev.1; CL 148/INF/3)
- Point 2** Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction: *pour décision*
- Point 10** Autres questions constitutionnelles et juridiques: *pour examen et décision*, y compris, le cas échéant:
- 10.1** Invitation à assister à des réunions de la FAO adressée à des États non membres
- 10.2** Demandes d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation
- Point 8** Rapport de la quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (7-11 octobre 2013): *pour examen et décision* (C 2015/19)
- Point 3** Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015: *pour examen et décision* (CL 148/3; CL 148/3 Annexe 5 Rev.1)
- CL 148/6 - Rapport de la cent cinquante et unième session du Comité financier (paragraphes 15 à 18)
- CL 148/7 - Rapport de la cent quatorzième session du Comité du Programme (paragraphes 6 à 9)
- CL 148/8 - Rapport de la Réunion conjointe (13 novembre 2013) (paragraphes 3 à 5)

Après-midi

Deuxième séance plénière – Salle rouge

(14 h 30 - 17 h 30 ou plus tard si nécessaire)

- Point 3 (suite)** Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015: *pour examen et décision* (CL 148/3; CL 148/3 Annexe 5 Rev.1)

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj117f

CL 148/6 - Rapport de la cent cinquante et unième session du Comité financier (paragraphe 15 à 18)

CL 148/7 - Rapport de la cent quatorzième session du Comité du Programme (paragraphe 6 à 9)

CL 148/8 - Rapport de la Réunion conjointe (13 novembre 2013) (paragraphe 3 à 5)

Point 7 Activités de la FAO dans le domaine de la protection sociale: *pour information* (CL 148/12)

CL 148/7 - Rapport de la cent quatorzième session du Comité du Programme (paragraphe 10)

Expositions	<p>Lundi 2 décembre 13 heures - 14 h 30 – Salle des drapeaux - Inauguration de l'exposition de peinture agro-écologique chinoise, avec les œuvres de Zhu Renmin</p> <p>Du lundi 2 décembre au vendredi 13 décembre - Atrium Exposition photographique sur le thème Quinoa: conditions climatiques et biodiversité</p>
Salon slovaque des délégués	<p>Le Salon slovaque des délégués est réservé à l'usage des représentants permanents pendant les réunions de la FAO. Trois écrans ont été installés dans le salon pour permettre aux délégués de suivre en direct les débats qui se déroulent dans la Salle Rouge. Huit ordinateurs, une imprimante et deux téléphones sont également à la disposition des représentants permanents. Un fonctionnaire de la FAO est présent dans le salon pour assister les représentants permanents.</p>
Vitesse d'élocution des orateurs – Qualité de l'interprétation et des comptes rendus in extenso	<p>Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent parler à un rythme raisonnable, pour permettre aux interprètes de restituer leurs propos d'une manière aussi précise et claire que possible. Par ailleurs, les délégués sont priés de bien vouloir communiquer, à l'avance, la version électronique (au format MS-Word ou PDF), du texte qu'ils prononceront en séance, par courriel adressé à: FAO-Council@fao.org. Les délégués qui souhaiteraient apporter des corrections aux comptes rendus in extenso avant publication peuvent communiquer celles-ci à la même adresse électronique, au plus tard le 13 décembre 2013.</p>
Système électronique de demande de parole	<p>Lorsqu'un délégué souhaite faire une intervention, il est prié d'appuyer sur le bouton rouge situé sur sa table. Le voyant lumineux continuera de clignoter jusqu'à ce qu'il ait pris la parole. L'ordre des interventions s'affichera automatiquement sur l'écran situé derrière l'estrade. Il est possible d'annuler sa demande en appuyant une seconde fois sur le bouton rouge.</p>
Inscription	<p>Étant donné que la liste des délégués et des observateurs annexée au rapport du Conseil ne comprendra que les noms des participants qui se seront inscrits, y compris les Représentants permanents, les personnes qui ne se sont pas encore inscrites sont priées de le faire au Centre des inscriptions de la Turquie (entrée du bâtiment A).</p>
Site web des Représentants permanents	<p>Principal instrument de communication avec les représentants permanents, le site web des représentants permanents donne accès à des informations relatives à la gouvernance et à la gestion. Pour y accéder, veuillez vous rendre sur le site http://permreps.fao.org/ et insérer le nom d'utilisateur et le mot de passe communiqués à toutes les Représentations permanentes. Si vous souhaitez voir une démonstration du site ou formuler une observation à son sujet, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante: CPAC-Web@fao.org</p>

Service wifi et internet

Les participants à la session du Conseil ont accès à un réseau wifi à l'intérieur et à proximité des salles de réunion, du Bar A (Polish Bar) et de la Bibliothèque David Lubin. Ils doivent être munis d'un ordinateur ou autre appareil électronique portable équipé d'un dispositif de communication sans fil de type wifi 802.11a, 802.11b, 802.11g ou 802.11n.

Le réseau, le nom d'utilisateur et le mot de passe à utiliser sont les suivants:

Réseau: Guest_Internet **Nom d'utilisateur:** visitor

Mot de passe: wifi2internet

Code QR

mi 343f

L'Organisation s'efforce de développer l'utilisation de codes QR, qui permettent le téléchargement de publications et de documents sur les appareils mobiles tels que tablettes et smart phones. Un code QR figure sur la page de garde des documents et des publications de la FAO et renvoie le lecteur à la version électronique des documents de réunion dans la langue concernée.